Ville de Rouyn-Noranda

**AVIS PUBLIC**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 10 août 2026** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située sur **l'avenue Québec** (lot 6 729 972 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la construction projetée d'un nouveau bâtiment principal de 12 logements, dont les éléments de non-conformité au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda sont les suivants :

- l'implantation d'une case de stationnement en cour avant, ce qui est prohibé pour un immeuble de 12 logements;

- l'implantation d'un escalier extérieur donnant accès aux étages en cour avant, ce qui est prohibé;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'implantation de l'escalier et de la case de stationnement en cour avant, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 13e jour de juillet 2026
et publié le 22 juillet 2026

Angèle Tousignant, greffière